

Aperçu des régimes d'avantages sociaux de la fonction publique

POUR LES EMPLOYÉS ACTIFS



SOINS MÉDICAUX ET ASSURANCE VOYAGE

- Prestations pour les dépenses spécifiques liées aux services de praticiens, aux soins de la vue, aux traitements et équipements médicaux et aux médicaments sur ordonnance.
- Prestations de voyage pour les dépenses spécifiques liées à un accident ou une maladie au cours d'un voyage à l'extérieur de la province de résidence.
- Le coût des primes mensuelles est partagé : 75 % pour l'employeur et 25 % pour l'employé.



SOINS DENTAIRES

- Prestations pour les dépenses spécifiques liées aux soins dentaires de prévention et de base.
- Une participation minimale de 2 ans est exigée.
- Le coût des primes mensuelles est partagé : 50 % pour l'employeur et 50 % pour l'employé.



ASSURANCE-VIE ET ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS OU DE MUTILATION PAR ACCIDENT (ADMA) – GARANTIE DE BASE

- L'assurance-vie offre des prestations aux employés participants en cas de perte de vie qui survient pour toute raison (y compris un suicide, une maladie, un accident, etc.).
- L'ADMA offre des prestations aux employés participants en cas de perte de vie, de perte de parties du corps ou de perte de l'usage de parties du corps à la suite d'un accident.
- La couverture est en vigueur à tout moment, tant au travail qu'en dehors du travail.
- Le montant de la prestation est égal au salaire annuel de l'employé et la couverture s'applique à l'employé seulement.
- Comprend une garantie pour maladie grave de 2 000 \$ pour quatre problèmes de santé.
- Le coût des primes mensuelles est payé à 100 % par l'employeur.



INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE (ILD)

- Offre aux employés participants une source de revenu pendant un congé d'invalidité approuvé de plus de quatre mois.
- Obligatoire pour les groupes participants.
- Le coût des primes mensuelles est payé à 100 % par l'employé.



ASSURANCE-VIE ET ADMA – GARANTIE FACULTATIVE

- Le montant de la prestation est choisi par l'employé et correspond à une ou deux fois son salaire annuel et la couverture s'applique à l'employé seulement.
- La prestation maximale payable pour l'ADMA de base et l'ADMA facultative combinées est de 500 000 \$.
- Le coût des primes mensuelles est payé à 100 % par l'employé.



ADMA - GARANTIE VOLONTAIRE

- Peut s'inscrire à tout moment.
- Couverture individuelle ou familiale disponible.
- Couverture disponible par tranches de 10 000 \$ jusqu'à un maximum de 500 000 \$.
- Le coût des primes mensuelles est payé à 100 % par l'employé.



ASSURANCE-VIE DES PERSONNES À CHARGE

- Couverture de 12 000 \$ pour chacune des personnes à charge admissibles.
- Période d'inscription annuelle (généralement au mois de mai).
- Le coût des primes mensuelles est partagé : 50 % pour l'employeur et 50 % pour l'employé.



REER DE GROUPE

- Peut s'inscrire à tout moment.
- Frais de gestion des investissements moins élevés.
- Financé à 100 % par les employés.



AVANTAGE BLEU MEDAVIE

AvantageBleu.ca

Rabais sur les produits et services!



PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LEUR FAMILLE (PAEF)

Allez sur MonHomeweb.ca

Cliquez sur "S'inscrire", tapez **GNB**, choisissez votre ministère, puis entrez le code : **GNB934**

ou appelez le **1-866-398-9505**

- Accessible à tous les employés et à leurs personnes à charge.
- Comprend :
 - ◇ Coaching IntelliVie;
 - ◇ Counseling pour tous les défis de la vie;
 - ◇ Ressources en ligne tel que Sentio – une thérapie cognitivo-comportementale (TCC) en ligne.
- 100% payé par l'employeur.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Numérisez le code QR pour obtenir des détails sur vos régimes de soins médicaux, assurance voyage, soins dentaires, assurance-vie collective, ADMA et invalidité à long terme (ILD)!



Régimes d'avantages sociaux
des services publics du
Nouveau-Brunswick



Régime d'invalidité de longue
durée des services publics du
Nouveau-Brunswick

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOS AVANTAGES SOCIAUX?

Vestcor - Équipe des Services aux membres

506-453-2296 | 1-800-561-4012 | info@vestcor.org | vestcor.org/avantagessociaux

